

Regards sur la société canadienne

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

par Darcy Hango

Date de diffusion : le 21 février 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

par Darcy Hango

Remerciements

Cette étude a été financée par Sécurité publique Canada.

Aperçu de l'étude

Le présent article, qui se fonde sur les données tirées de multiples enquêtes, porte sur la cyberintimidation et la cybervictimisation chez les jeunes et les jeunes adultes canadiens de 12 à 29 ans. Étant de grands utilisateurs d'Internet et des médias sociaux, les jeunes sont plus susceptibles de subir de l'intimidation et de la victimisation en ligne que le reste de la population. L'étude se penche sur la prévalence de la cyberintimidation et de la cybervictimisation chez les jeunes, et met l'accent sur la détermination des populations à risque et des comportements associés à un risque accru de cybervictimisation, comme l'utilisation d'Internet et de téléphones intelligents, ainsi que le lien entre la victimisation en ligne et d'autres formes de victimisation, comme la fraude et l'agression physique ou sexuelle.

- Parmi les jeunes, certains étaient plus susceptibles que d'autres de déclarer avoir été victimes de cyberintimidation au cours de l'année ayant précédé l'enquête, dont les jeunes Autochtones, les jeunes de la diversité sexuelle et non binaires, les jeunes ayant une incapacité, les filles et les femmes.
- La cybervictimisation augmente à l'adolescence à mesure qu'approche la fin des études secondaires, et demeure relativement élevée jusqu'à l'âge de 30 ans.
- Une grande utilisation d'Internet, ainsi que l'utilisation de téléphones intelligents avant le coucher et au réveil sont associées à un risque accru de cyberintimidation.
- En ce qui concerne les jeunes de 12 à 17 ans, l'interdiction d'utiliser des appareils à l'heure des repas, le fait que leurs parents soient souvent au courant de leurs activités en ligne et la facilité à se faire des amis sont autant de facteurs qui peuvent les protéger contre la cybervictimisation.
- Les jeunes adultes qui ont fait l'objet de cybervictimisation modifient souvent leur comportement en ligne, en bloquant certaines personnes ou en restreignant leur propre accès, et hors ligne, en emportant quelque chose avec eux pour se défendre.
- Les jeunes adultes ayant subi de la cybervictimisation étaient également plus susceptibles d'avoir été la cible d'autres formes de victimisation, comme des incidents de cybersécurité, de la fraude, du harcèlement criminel, ou des agressions physiques ou sexuelles.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

Introduction

L'utilisation d'Internet fait maintenant partie intégrante de la société canadienne. Elle occupe une place importante dans le quotidien des Canadiens, que l'on pense à l'apprentissage en ligne, au télétravail, à l'accès à l'information, au commerce électronique, à l'obtention de services (y compris les soins de santé), à la diffusion en continu de contenu de divertissement ou encore à la socialisation. Et, bien que la quasi-totalité de la population utilise Internet dans une certaine mesure, les personnes de moins de 30 ans représentent la première génération née dans une société où l'utilisation d'Internet est omniprésente. Par conséquent, il n'est peut-être pas surprenant que les Canadiens de moins de 30 ans soient plus susceptibles d'être des utilisateurs avancés d'Internet que les membres des générations précédentes¹. De plus, les Canadiens de moins de 30 ans passent souvent de nombreuses heures sur Internet, cette utilisation ayant augmenté pendant la pandémie de COVID-19, et ce dans une plus grande mesure que celle des personnes des autres groupes d'âge².

Outre la maîtrise et l'intensité de l'utilisation d'Internet chez les jeunes, la façon dont ils interagissent avec Internet diffère souvent de celle des générations précédentes. Selon une étude de Statistique Canada, les jeunes (personnes de moins de 35 ans) sont plus susceptibles que leurs homologues plus âgés d'utiliser les médias sociaux, d'utiliser plusieurs applications de médias sociaux et de participer à un plus grand nombre d'activités sur ces applications³. Cette utilisation a été associée à certains résultats

négatifs pour les jeunes, y compris la perte de sommeil et la difficulté à se concentrer⁴.

L'utilisation des médias sociaux et la participation à des activités en ligne peuvent également exposer les jeunes et les jeunes adultes à un risque accru de cybervictimisation ou de cyberintimidation. En effet, de nombreuses études portant sur la prévalence et les répercussions de la cybervictimisation ont révélé que le risque est souvent plus élevé chez les jeunes⁵. Bien qu'il soit souvent difficile de comparer les données tirées de diverses études en raison de différences sur le plan des définitions utilisées, de l'âge de la population cible et des périodes étudiées, il y a consensus en ce qui concerne les critères établis pour mesurer la cybervictimisation, à savoir : 1) l'intention de porter préjudice à la victime, 2) le déséquilibre de pouvoir entre l'auteur de la violence et la victime, 3) la nature répétée du geste, 4) l'utilisation d'appareils électroniques, y compris les téléphones et les ordinateurs, et 5) la possibilité d'agir de façon anonyme⁶.

Le présent article s'appuie sur les données de quatre enquêtes menées auprès de la population pour brosser un portrait de la cyberintimidation chez les jeunes et les jeunes adultes de 12 à 29 ans au Canada⁷. L'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes (ECSEJ) permet de recueillir des renseignements sur la cyberintimidation auprès des jeunes de 12 à 17 ans, tandis que trois enquêtes permettent de recueillir ces renseignements auprès d'adultes de 18 à 29 ans, à savoir l'Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet (ECUI), l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation (cycle 34) et l'Enquête sur la sécurité dans les

espaces publics et privés (ESEPP). Les définitions et les mesures de la cyberintimidation utilisées dans chacune des enquêtes sont décrites dans l'encadré « [Contenu sur la cyberintimidation provenant de quatre enquêtes de Statistique Canada](#) ».

Dans cet article, il est d'abord question de la prévalence de la cyberintimidation chez les adolescents de 12 à 17 ans et des facteurs de risque qui y sont associés. Une analyse de la cyberintimidation chez les jeunes adultes de 18 à 29 ans est ensuite présentée. En plus de fournir un profil de la cyberintimidation, l'article vise aussi à mettre en relief les lacunes en matière de données et de connaissances relativement à cet enjeu ainsi que les domaines qui devraient faire l'objet d'enquêtes et de recherches futures.

Le quart des adolescents sont victimes de cyberintimidation

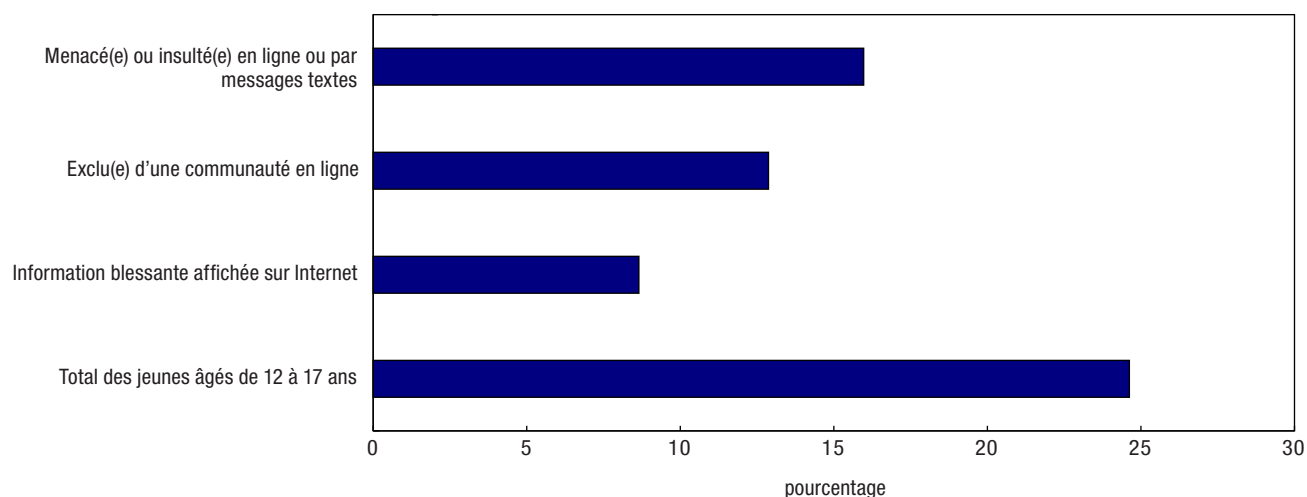
En 2019, 1 adolescent sur 4 (25 %), âgé de 12 à 17 ans, a déclaré avoir été victime de cyberintimidation au cours de l'année précédente (graphique 1). Celle-ci prenait le plus souvent la forme de menaces ou d'insultes en ligne ou par messages textes (16 %). Venait ensuite l'exclusion d'une communauté en ligne (13 %) et le fait de voir de l'information blessante à son sujet être affichée sur Internet (9 %).

Les taux de cyberintimidation chez les jeunes de 12 à 17 ans augmentaient avec l'âge, passant de 20 % à 27 % entre les âges de 12 et de 17 ans. Cette hausse peut être attribuable à une augmentation de l'utilisation d'Internet avec l'âge, et plus particulièrement

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

Graphique 1

Prévalence de la cyberintimidation chez les jeunes de 12 à 17 ans, selon la forme de cyberintimidation, 2019



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, 2019.

des médias sociaux. La forme de cyberintimidation qui augmentait le plus était le fait de recevoir des menaces ou des insultes en ligne ou par messages textes, lequel est passé de 11 % à 19 % entre les âges de 12 et de 17 ans.

Outre l'âge, la probabilité d'être victime d'intimidation en ligne variait selon le genre, l'attrance sexuelle, l'identité autochtone et le fait de bénéficier de mesures d'adaptation en milieu scolaire. En général, les taux de cybervictimisation sont assez similaires chez les garçons et les filles. Par exemple, environ 1 personne sur 4 (24 % des garçons et 25 % des filles) a déclaré avoir été victime de l'une ou l'autre des trois formes de cybervictimisation susmentionnées. Cependant, les adolescents non binares affichaient des taux de cybervictimisation beaucoup plus élevés que les garçons et les filles : plus de la moitié (52 %) des adolescents qui ont déclaré avoir un genre autre que le genre masculin ou féminin ont affirmé avoir subi une forme quelconque

de cybervictimisation au cours de l'année précédente. Les taux étaient plus élevés chez les adolescents non binares, et ce pour toutes les formes de cybervictimisation, mais plus particulièrement en ce qui concerne l'exclusion d'une communauté en ligne. En effet, la proportion d'adolescents non binares (45 %) à déclarer avoir subi cette forme de cybervictimisation était trois fois et demie plus élevée que celle enregistrée chez les garçons (12 %) et les filles (13 %).

De plus, les jeunes de 15 à 17 ans⁸ qui ont déclaré être attirés par des personnes du même genre que le leur (33 %) étaient beaucoup plus susceptibles d'être victimes de cyberintimidation que leurs pairs qui étaient exclusivement attirés par des personnes d'un genre différent du leur (26 %). Ces jeunes étaient plus susceptibles d'être victimes de toutes les formes de cyberintimidation, mais plus particulièrement de voir de l'information blessante à leur

sujet être affichée sur Internet et de se faire exclure d'une communauté en ligne.

Les jeunes des Premières Nations sont plus susceptibles d'être victimes de cyberintimidation

Les jeunes des Premières Nations⁹ vivant hors réserve étaient plus susceptibles que leurs pairs non autochtones d'avoir été victimes de cyberintimidation au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Plus précisément, 34 % des jeunes des Premières Nations ont déclaré avoir été victimes d'intimidation en ligne, comparativement à 24 % des jeunes non autochtones. Le risque était particulièrement plus élevé pour certaines formes de cyberintimidation, y compris le fait de voir de l'information blessante à son sujet être affichée sur Internet et de recevoir des menaces ou des insultes en ligne ou par messages textes. Ces taux accrus de cybervictimisation reflètent les taux de victimisation

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

généralement plus élevés chez les Autochtones, qui pourraient découler du passé colonial du pays et être la cause de discrimination et de racisme systémique à l'égard des Autochtones au Canada¹⁰ (tableau 1). Aucune différence significative n'a cependant été observée chez les jeunes Inuit et Métis¹¹.

La plupart des groupes racisés affichaient des taux de cyberintimidation semblables ou inférieurs à ceux des jeunes non racisés et non autochtones. Par

exemple, 16 % des jeunes de l'Asie du Sud et 18 % des jeunes Philippins ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation au cours de l'année précédente, des proportions nettement inférieures à celle de 27 % enregistrée chez les jeunes non racisés et non autochtones.

De plus, les personnes nées au Canada (26 %) étaient plus susceptibles de faire l'objet de cyberintimidation, toutes formes de cyberintimidation confondues, que les jeunes immigrants (19 %).

Ceci a été constaté pour toutes les formes de victimisation en ligne. Les différences observées en termes de risque peuvent être dues aux variations de la fréquence d'utilisation d'Internet. En effet, une étude antérieure a montré que les immigrants sont moins susceptibles d'être des utilisateurs avancés d'Internet, et sont plus souvent des non-utilisateurs, des utilisateurs de base ou des utilisateurs intermédiaires¹².

Tableau 1
Prévalence de la cyberintimidation chez les jeunes de 12 à 17 ans, selon le groupe de population, 2019

Groupe de population	Formes de cyberintimidation			
	Information blessante affichée sur Internet	Menacé(e) ou insulté(e) en ligne ou par messages textes	Exclu(e) d'une communauté en ligne	L'une ou l'autre des trois formes de cyberintimidation
	pourcentage			
Genre				
Garçon (réf.)	7	16	12	24
Fille	10	16	13	25
Jeune non binaire	30E*	34E*	45E*	25E*
Identité autochtone				
Premières Nations	14E	23*	16E	34*
Métis(se)	12E	20	13E	30
Inuit(e)	14E	30E	F	36E
Non-Autochtone (réf.)	8	16	13	24
Groupe racisé				
Noir(e)	8	16	12	24
Chinois(e)	7	11*	12	22
Philippin(e)	10	10*	7*	18*
Sud-Asiatique	5*	9*	9*	16*
Personne non racisée (réf.)	9	18	14	27
Pays de naissance				
Canada (réf.)	9	17	14	26
À l'extérieur du Canada	5*	11*	10*	19*
Attirance de genre¹				
Personnes du même genre (réf.)	15	22	17	33
Personnes d'un genre différent	9*	18	13*	26*
Bénéficiaire de mesures d'adaptation scolaire				
Oui	11*	19*	15	27*
Non (réf.)	7	14	12	23
Ne sait pas	12*	19*	15	29*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

1. Question posée uniquement aux jeunes de 15 à 17 ans.

E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, 2019.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

Les jeunes qui bénéficient de mesures d'adaptation en milieu scolaire sont plus susceptibles d'être victimes de cyberintimidation

Selon les résultats de l'ECSEJ, les jeunes bénéficiant de mesures d'adaptation en milieu scolaire, comme un plan d'enseignement individualisé, un plan d'éducation spécialisée ou un plan d'inclusion et d'intervention, sont plus susceptibles d'être victimes de cyberintimidation. Dans l'ensemble, 27 % des jeunes bénéficiant de telles mesures en raison de besoins particuliers en matière d'apprentissage ou d'éducation avaient été victimes d'intimidation en ligne, comparativement à 23 % de leurs pairs qui n'en avaient pas. Ceux-ci étaient particulièrement plus susceptibles de voir de l'information blessante à leur sujet être affichée sur Internet, ou de recevoir des menaces ou des insultes en ligne ou par messages textes.

Le risque accru de cyberintimidation chez les personnes faisant l'objet de mesures d'adaptation en milieu scolaire atteint un sommet à l'âge

de 16 ans. En effet, 36 % des jeunes de 16 ans qui bénéficiaient de mesures d'adaptation scolaire ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation, comparativement à 24 % des jeunes qui n'en avaient pas¹³.

L'utilisation fréquente des médias sociaux est associée à des taux élevés de cyberintimidation chez les jeunes

En raison des effets néfastes potentiels de la cyberintimidation, et des répercussions de celle-ci sur le bien-être mental, il est important de comprendre les facteurs qui peuvent exposer les jeunes à des préjudices en ligne. L'un de ces facteurs est la fréquence des activités en ligne. Dans le cadre de l'ECSEJ, les jeunes devaient indiquer à quelle fréquence ils allaient en ligne pour utiliser les réseaux sociaux, utiliser un service de messagerie vidéo ou instantanée et jouer à des jeux vidéo. La majorité (environ 80 %) ont indiqué qu'ils allaient en ligne au moins une fois par semaine, 60 % ont affirmé qu'ils allaient sur les plateformes de

réseaux sociaux plusieurs fois par jour, et un peu plus de 50 % ont déclaré qu'ils utilisaient un service de messagerie vidéo ou instantanée au moyen d'applications à la même fréquence. Environ le tiers (32 %) des adolescents ont également indiqué aller en ligne au moins une fois par jour ou plus pour jouer à des jeux vidéo.

De façon générale, les résultats de l'ECSEJ montrent qu'une utilisation plus fréquente des réseaux sociaux, des services de messagerie instantanée et des jeux vidéo en ligne est fortement associée à un risque accru de cybervictimisation. Par exemple, parmi les jeunes qui ont affirmé utiliser constamment les réseaux sociaux, un service de messagerie vidéo ou instantanée ou des jeux vidéo en ligne, environ le tiers (34 %, 36 % et 30 %, respectivement) ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation au cours de l'année ayant précédé l'enquête. À l'inverse, chez les jeunes ayant indiqué utiliser les réseaux sociaux ou un service de messagerie vidéo ou instantanée moins d'une fois par semaine, la proportion était plus faible : environ 20 % ont déclaré avoir fait

Tableau 2
Prévalence de la cyberintimidation chez les jeunes de 12 à 17 ans, selon la fréquence d'utilisation des médias sociaux et le genre, 2019

Fréquence d'utilisation des médias sociaux	Proportion de jeunes qui ont été victimes de cyberintimidation au cours de la dernière année								
	Total			Garçons			Filles		
	Service de			Service de			Service de		
	Réseaux sociaux	messagerie vidéo ou instantanée	Jeux vidéo en ligne	Réseaux sociaux	messagerie vidéo ou instantanée	Jeux vidéo en ligne	Réseaux sociaux	messagerie vidéo ou instantanée	Jeux vidéo en ligne
	pourcentage								
Constamment	34*	36*	30	33*	32*	30	34*	38*	28
Plusieurs fois par jour	27*	27*	30	26	27	30	27*	27*	29
Une fois par jour (réf.)	21	23	27	22	25	26	20	20	29
Chaque semaine	27	24	24	30	27	23	21	21	27
Moins d'une fois par semaine	22	20	24	22	21	19*	21	17	29†
Jamais	12*	14*	22*	14*	15*	15*	9*	13*	24†

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

† différence significative entre les genres ($p < 0,05$)

Note : En raison de la taille limitée de l'échantillon, les données pour la catégorie des personnes non binaires ne peuvent être diffusées.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, 2019.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

l'objet de cybervictimisation (22 %, 22 % et 24 %, respectivement). Cette proportion diminue encore davantage pour atteindre moins de 15 % chez les jeunes qui n'utilisaient jamais les réseaux sociaux ni les services de messagerie vidéo ou instantanée au moyen d'applications (tableau 2).

Aucune différence n'a été observée entre les genres en ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux ou d'un service de messagerie vidéo ou instantanée et le risque de cybervictimisation¹⁴. Par exemple, tant chez les garçons que chez les filles, la proportion de jeunes ayant déclaré avoir été victimes de cybervictimisation au cours de l'année précédente était de plus de 30 % parmi ceux qui utilisaient constamment les réseaux sociaux ou un service de messagerie instantanée au moyen d'applications. Le risque diminuait également de façon similaire à

mesure que la fréquence de ces activités diminuait.

Le risque de cybervictimisation augmente avec l'âge, de 12 à 17 ans, reflétant ainsi la fréquence accrue de l'utilisation des réseaux sociaux, de la vidéo et de la messagerie instantanée à mesure que les jeunes vieillissent.

Le fait d'aller plus fréquemment en ligne a le même effet sur le risque de cybervictimisation chez les jeunes autochtones et non autochtones. En d'autres termes, le fait d'aller plus fréquemment sur les médias sociaux augmentait le risque dans la même mesure pour les jeunes autochtones et les jeunes non autochtones. Toutefois, ce n'était pas le cas pour tous les jeunes. Par exemple, le risque de cybervictimisation associé à une utilisation plus fréquente des médias sociaux et des jeux était plus important pour les jeunes non racisés que pour les jeunes racisés.

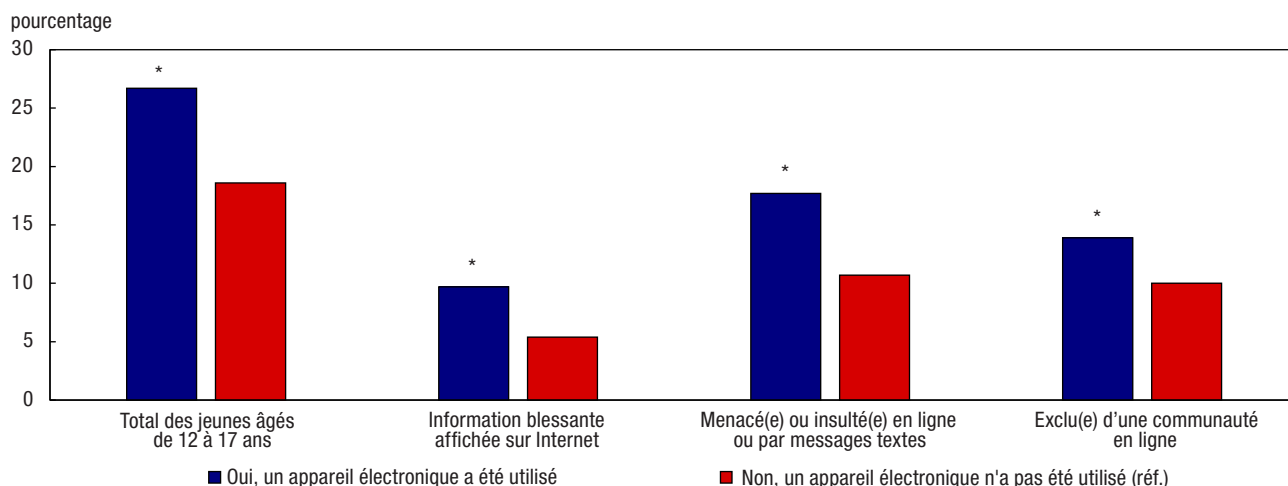
La cyberintimidation est parfois liée aux habitudes d'utilisation des appareils électroniques

En plus de la fréquence d'utilisation, les habitudes d'utilisation des appareils électroniques peuvent également être liées au risque d'être victime de cyberintimidation. Parmi les jeunes de 12 à 17 ans, les trois quarts (75 %) avaient utilisé un appareil électronique avant de s'endormir au cours de la semaine précédente. La proportion de jeunes ayant cette habitude d'utilisation variait à la hausse avec l'âge, celle-ci passant de 54 % à 12 ans à 92 % à 17 ans.

Le fait d'utiliser un appareil électronique avant de s'endormir semble augmenter le risque de cyberintimidation. En effet, environ 27 % des jeunes qui avaient utilisé leur appareil électronique avant de s'endormir avaient été

Graphique 2

Prévalence de la cyberintimidation chez les jeunes de 12 à 17 ans, selon qu'ils ont utilisé ou non un appareil électronique dans leur chambre à coucher avant de s'endormir au cours de la semaine précédente, 2019



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, 2019.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

victimes de cyberintimidation au cours de la semaine précédente, comparativement à 19 % de ceux qui ne l'avaient pas fait. Dans ces cas, la cyberintimidation prenait le plus souvent la forme de menaces ou d'insultes en ligne ou par messages textes, lesquelles ont été rapportées par 18 % des jeunes qui avaient utilisé leur appareil électronique avant de se coucher, comparativement à 11 % de ceux qui ne l'avaient pas fait (graphique 2).

Le risque de cybervictimisation par rapport à l'utilisation d'appareils électroniques avant de s'endormir est relativement constant selon l'âge, mais il semble être le plus élevé chez les jeunes de 15 ans, 31 % de ceux-ci ayant subi de la cybervictimisation au cours de l'année précédente. Cette proportion diminue pour s'établir à 16 % chez les jeunes du même âge qui n'utilisaient pas leur appareil avant de se coucher.

Les résultats semblent aussi indiquer que les parents peuvent, dans certains cas, servir d'agents de protection en interdisant les appareils électroniques à l'heure des repas et en prenant davantage conscience des activités de leurs adolescents en ligne. La plupart des jeunes (71 %) ont déclaré que leurs parents ne leur permettaient pas d'utiliser des appareils électroniques pendant le souper. Cependant, 21 % des jeunes ont affirmé que leurs parents leur permettaient de le faire, et 7 % ont indiqué que les membres de la famille ne soupaient pas ensemble.

Le lien entre ces habitudes et la cybervictimisation, en particulier le fait de recevoir des menaces ou des insultes en ligne ou par messages textes, augmente chez les jeunes ayant la permission d'utiliser des appareils électroniques au souper (18 % par rapport à 15 %). Il n'y a pas de différence en ce qui concerne les autres formes de cybervictimisation. Le risque d'être victime de cybervictimisation n'est pas tant lié au fait d'utiliser un appareil, mais plutôt au fait que la famille mange ensemble, qui à son tour peut être influencé par des circonstances financières ou autres, comme les horaires de travail ou les activités extrascolaires. En effet, pour toutes les formes de cybervictimisation, 35 % des jeunes qui n'avaient pas soupé avec leurs parents avaient déclaré avoir été victimes de cybervictimisation au cours de l'année ayant précédé l'enquête, une proportion beaucoup plus élevée que celle de 26 % enregistrée chez les jeunes qui ont indiqué avoir la permission d'utiliser un appareil électronique pendant le souper et celle de 23 % observée chez les jeunes qui n'en avaient pas la permission. Ce risque est accru chez les jeunes de 12 et 16 ans.

Le degré de conscience qu'ont les parents des activités que font leurs jeunes en ligne peut contribuer à réduire le risque de cybervictimisation. La plupart des jeunes Canadiens qui utilisent Internet doivent le faire en respectant certaines règles établies par leurs parents, habituellement plus strictes chez les jeunes enfants,

puis assouplies à mesure que les enfants vieillissent et gagnent la confiance des parents¹⁵.

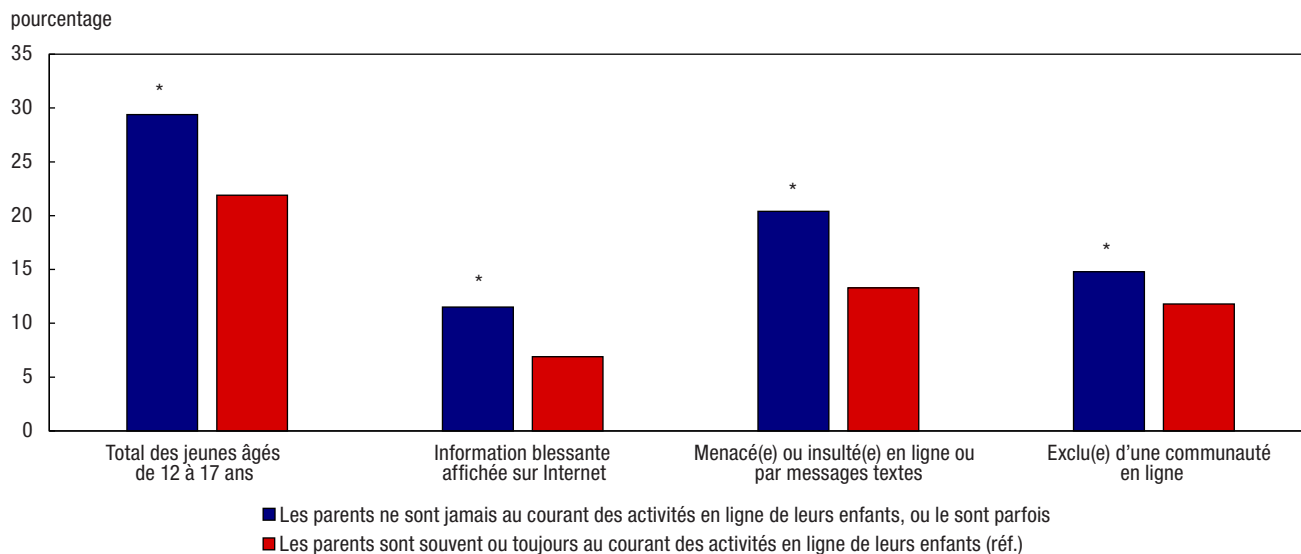
En 2019, la proportion de jeunes ayant déclaré que leurs parents sont souvent ou toujours au courant de ce qu'ils font en ligne était assez élevée. Au total, 63 % des jeunes ont indiqué ce degré de connaissance parentale, alors que 37 % ont affirmé que leurs parents n'étaient jamais au courant de ce qu'ils faisaient en ligne, ou l'étaient seulement parfois. Le degré de connaissance qu'ont les parents de ce que font leurs enfants en ligne diminue toutefois à mesure que les enfants grandissent. En effet, alors que 77 % des jeunes de 12 ans ont affirmé que leurs parents sont souvent ou toujours au courant de ce qu'ils font en ligne, cette proportion diminue pour s'établir à 51 % à l'âge de 16 ans et à 49 % à l'âge de 17 ans.

Comme on pouvait s'y attendre, le risque de cybervictimisation était moindre lorsque les parents étaient au courant des activités en ligne de leurs adolescents (graphique 3). Plus précisément, près du tiers (29 %) des jeunes ayant déclaré que leurs parents n'étaient jamais au courant de ce qu'ils faisaient en ligne, ou l'étaient seulement parfois, ont indiqué avoir été victimes de cybervictimisation. Cette proportion diminue pour s'établir à 22 % chez les adolescents ayant affirmé que leurs parents étaient souvent ou toujours au courant de ce qu'ils faisaient en ligne. Une tendance semblable a été observée pour toutes les formes de cybervictimisation.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

Graphique 3

Prévalence de la cyberintimidation chez les jeunes de 12 à 17 ans, selon que leurs parents soient ou non au courant de leurs activités en ligne, 2019



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, 2019.

Les jeunes qui ont de la difficulté à se faire des amis sont plus susceptibles de subir de la victimisation en ligne

Selon des travaux antérieurs¹⁶, le fait de connaître beaucoup de gens et d'avoir beaucoup d'amis, surtout des amis proches, pourrait protéger les jeunes contre la victimisation et, chez ceux qui en subissent, le fait d'avoir des amis pourrait venir atténuer certaines des répercussions négatives de la victimisation. Par conséquent, on s'attend à ce que les personnes qui ont de la difficulté à se faire des amis soient plus susceptibles d'être victimes de cyberintimidation, car elles peuvent paraître comme des cibles plus faciles.

En général, parmi l'ensemble des jeunes de 12 à 17 ans, la plupart n'ont aucune difficulté à se faire des amis, selon les réponses fournies par

les parents. Un peu plus de 80 % des parents ont déclaré que leur adolescent n'avait aucune difficulté à se faire des amis, tandis que 15 % ont affirmé que leur adolescent avait quelques difficultés à se faire des amis, et environ 4 % ont indiqué que leur enfant avait beaucoup de difficulté à se faire des amis ou n'y parvenait pas du tout. Ces proportions varient peu avec l'âge. De plus, les tendances observées en ce qui concerne la facilité à se faire des amis sont très semblables chez les garçons et les filles (selon les réponses des parents, environ 80 % des garçons comme des filles n'avaient aucune difficulté à se faire des amis)¹⁷. Il est important de souligner que ces données sont fondées sur les réponses fournies par les parents, qui reposent à leur tour sur la perception des parents relativement à la difficulté de leur enfant à se faire des amis. Ces réponses pourraient donc ne pas être les plus exactes. Il est

possible que les parents ne soient pas parfaitement au fait du degré de facilité avec laquelle leur enfant se fait des amis, car cette information peut leur être intentionnellement cachée.

En ce qui concerne la cybervictimisation, les adolescents qui ont plus de difficulté à se faire des amis sont plus susceptibles de faire l'objet de cybervictimisation que leurs pairs qui n'en ont aucune. Par exemple, 23 % des jeunes qui, selon leurs parents, n'ont aucune difficulté à se faire des amis ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation au cours de l'année précédente. Cette proportion augmente de 12 points de pourcentage pour atteindre 35 % chez les adolescents qui avaient beaucoup de difficulté à se faire des amis ou qui n'y parvenaient pas du tout (tableau 3). Une tendance semblable a été observée pour toutes les formes de cyberintimidation.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

Tableau 3

Prévalence de la cyberintimidation chez les jeunes de 12 à 17 ans, selon la facilité à se faire des amis, 2019

Forme de cyberintimidation, âge et genre de la victime	Degré de difficulté à se faire des amis ¹		
	N'a aucune difficulté (réf.)	A quelques difficultés	A beaucoup de difficulté ou n'y parvient pas du tout
Total des jeunes âgés de 12 à 17 ans	23	32*	35*
Forme de cyberintimidation		pourcentage	
Information blessante affichée sur Internet	7	14*	15*
Menacé(e) ou insulté(e) en ligne ou par messages textes	15	22*	22*
Exclu(e) d'une communauté en ligne	12	18*	24*
Âge			
12 ans	18	27*	29
13 ans	21	32*	32
14 ans	22	28	39
15 ans	27	32	28
16 ans	24	35*	44*
17 ans	24	40*	39
Genre			
Garçons	23	29*	28
Filles	23	35*	39*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

1. Selon les réponses des parents.

Note : En raison de la taille limitée de l'échantillon, les données pour la catégorie des personnes non binaires ne peuvent être diffusées.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, 2019.

Le lien entre la facilité à se faire des amis et la cyberintimidation a été observé à tous les âges, bien que l'écart semble être plus grand chez les jeunes de 16 ans. Par exemple, près de la moitié (44 %) des adolescents de 16 ans qui avaient de la difficulté à se faire des amis ont été victimes de cyberintimidation, comparativement à 24 % des jeunes qui n'avaient aucune difficulté à se faire des amis.

Les filles qui avaient de la difficulté à se faire des amis étaient particulièrement susceptibles d'être victimes de cyberintimidation¹⁸. Dans l'ensemble, 40 % des filles qui, selon leurs parents, avaient beaucoup de difficulté à se faire des amis ou n'y parvenaient pas du tout ont fait l'objet de cybervictimisation, comparativement à 23 % des filles qui n'avaient aucune difficulté à se faire des amis. Chez les garçons, l'écart correspondant était beaucoup plus faible (28 % par rapport à 23 %).

Jeunes adultes : la cybervictimisation touche le plus souvent les femmes et les jeunes adultes

À partir de la présente section, l'étude porte sur les tendances de la cybervictimisation observées chez les jeunes adultes de 18 à 29 ans. Trois enquêtes menées auprès de la population ont été utilisées pour analyser la cyberintimidation au sein de ce groupe d'âge. Ces enquêtes complémentaires, bien qu'elles diffèrent sur le plan de la conception et de la mesure, fournissent des données sur la nature de la cyberintimidation ainsi que sur les jeunes adultes les plus à risque.

Selon les résultats de l'ESEPP de 2018, 25 % des jeunes adultes de 18 à 29 ans ont été victimes d'une forme quelconque de cybervictimisation, le plus souvent sous la forme de la réception d'images ou de messages sexuellement suggestifs ou explicites

non désirés (15 %) et sous la forme de courriels, messages sur les médias sociaux ou messages textes de nature menaçante ou agressive (13 %) (tableau 4).

Les jeunes femmes étaient plus souvent la cible de violence en ligne. En effet, les jeunes femmes (32 %) étaient près de deux fois plus susceptibles que les jeunes hommes (17 %) de subir de la violence en ligne. Cet écart entre les genres était encore plus prononcé en ce qui concerne la réception d'images ou de messages sexuellement suggestifs ou explicites non désirés : les jeunes femmes étaient près de trois fois plus susceptibles (22 %) d'en recevoir que les jeunes hommes (8 %)¹⁹. Comme il n'y avait aucune différence entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la réception de contenu uniquement agressif sans connotation sexuelle, il semble que les principales différences entre

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

Tableau 4

Prévalence de la cybervictimisation chez les jeunes adultes de 18 à 29 ans, selon le groupe d'âge, le genre et la forme de cybervictimisation, 2018

Forme de cybervictimisation	Total				Hommes				Femmes			
	Jeunes adultes âgés de 18 à 21 ans		Jeunes adultes âgés de 22 à 25 ans		Jeunes adultes âgés de 18 à 21 ans		Jeunes adultes âgés de 22 à 25 ans		Jeunes adultes âgés de 18 à 21 ans		Jeunes adultes âgés de 22 à 25 ans	
	18 à 29 ans (réf.)	26 à 29 ans	18 à 29 ans	26 à 29 ans	18 à 29 ans (réf.)	26 à 29 ans	18 à 29 ans (réf.)	26 à 29 ans	18 à 29 ans (réf.)	26 à 29 ans	18 à 29 ans (réf.)	26 à 29 ans
	pourcentage											
Total des jeunes adultes âgés de 18 à 29 ans	25	31	25	19*	17	25	16	13*	32†	38†	34†	26†*
Vous avez reçu des courriels, des messages sur les médias sociaux ou des messages textes menaçants ou agressifs, dont vous étiez l'unique destinataire	13	14	13	11	9	12	8	8	16†	17	18†	14
Vous avez été la cible de commentaires menaçants ou agressifs qui ont été répandus au moyen de courriels de groupe, de messages textes de groupe, ou de publications dans les médias sociaux	6	6	7	6	5	7	5	4	8	6	9	7
Quelqu'un a publié ou distribué, ou menacé de publier ou de distribuer, des vidéos ou des images intimes ou sexuellement explicites de vous, sans votre consentement	2	2	3	2	2	3	2	1	3	2	5	3
Quelqu'un vous a pressé d'envoyer, de partager ou de publier des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites	6	10	5*	4*	3	5	3	3	9†	16†	8†*	6*
Quelqu'un vous a envoyé des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites, alors que vous ne vouliez pas les recevoir	15	20	17	10*	8	13	8	5*	22†	27†	26†	16†*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

† différence significative entre les genres pour un groupe d'âge particulier ($p < 0,05$)

Note : En raison de la taille limitée de l'échantillon, les données pour la catégorie des personnes non binaires ne peuvent être diffusées.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, 2018.

les genres résident au chapitre de la cybervictimisation de nature sexuelle²⁰.

Pour certaines formes de cybervictimisation, le risque était beaucoup plus élevé chez les jeunes adultes de 18 à 21 ans que chez ceux de 26 à 29 ans. Par exemple, environ 20 % des jeunes adultes de 18 à 21 ans ont indiqué avoir reçu des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites non désirés au cours de l'année ayant précédé l'enquête, soit le double de la proportion enregistrée chez les jeunes adultes de 26 à 29 ans (10 %). Les jeunes adultes de 18 à 21 ans (10 %) étaient également deux fois plus susceptibles de

déclarer que quelqu'un les avait pressés d'envoyer, de partager ou de publier des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites, comparativement à leurs homologues plus âgés (5 % des jeunes adultes de 22 à 25 ans et 4 % des jeunes adultes de 26 et 29 ans).

Bien que le lien entre la cybervictimisation et l'âge soit similaire chez les hommes et les femmes, les taux sont constamment plus élevés chez les femmes. Parmi les jeunes adultes ayant vécu l'une ou l'autre des cinq formes de cybervictimisation au cours de l'année précédente, ceux de 18 à 21 ans affichaient un écart d'environ 12 points de pourcentage

par rapport à ceux de 26 à 29 ans, et ce, aussi bien chez les hommes (25 % par rapport à 13 %) que chez les femmes (38 % par rapport à 26 %). En ce qui concerne chacune des formes de cybervictimisation, les plus fortes baisses selon le groupe d'âge ont été observées au chapitre de la victimisation sexuelle, surtout chez les femmes. Par exemple, 16 % des femmes de 18 à 21 ans ont déclaré que quelqu'un les avait pressées d'envoyer, de partager ou de publier des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites, comparativement à 6 % de celles de 26 à 29 ans. De même, 27 % des femmes de 18 à 21 ans ont indiqué avoir reçu des images

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

Tableau 5

Prévalence de la cybervictimisation chez les jeunes adultes de 18 à 29 ans, selon certaines caractéristiques, 2018

Certaines caractéristiques	pourcentage
Total des jeunes adultes âgés de 18 à 29 ans	25
Genre	
Homme (réf.)	17
Femme	32*
Population racisée	
Noir(e)	23
Chinois(e)	19
Philippin(e)	16
Sud-Asiatique	18
Personne non racisée (réf.)	27
Statut d'immigrant	
Immigrant(e) (réf.)	20
Né(e) au Canada	27
Identité autochtone	
Premières Nations	46*
Métis(se)	31
Inuit(e)	13
Non-Autochtone (réf.)	26
Incapacité	
Non	17*
Oui (réf.)	39
Jeunes adultes de la diversité sexuelle et non binares	
LGBTQ2 (réf.)	49
Non-LGBTQ2	23*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

Note : En raison de la taille limitée de l'échantillon, les données pour la catégorie des personnes non binares ne peuvent être diffusées.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, 2018.

ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites non désirés, comparativement à 16 % de celles de 26 à 29 ans. Dans les deux cas, il s'agit d'une baisse d'environ 10 points de pourcentage entre les tranches d'âge de 18 à 21 ans et de 26 à 29 ans.

Les jeunes adultes LGBTQ2 sont plus susceptibles de faire l'objet de cybervictimisation

Selon les données de l'ESEPP, les jeunes adultes LGBTQ2²¹ étaient plus susceptibles que leurs homologues qui ne sont pas LGBTQ2 d'avoir été la cible de cybervictimisation (49 % par rapport à 23 %)^{22, 23}. De plus, le risque de cybervictimisation ne diminue pas avec l'âge au sein

de cette population. Ainsi, la proportion de victimes varie peu entre la tranche d'âge de 18 à 21 ans et la fin de la vingtaine chez les adultes LGBTQ2, contrairement à la tendance observée chez les jeunes adultes qui ne sont pas LGBTQ2, chez qui le taux de cyberintimidation diminue de près de la moitié, entre les mêmes tranches d'âge, passant de 30 % chez les jeunes adultes de 18 à 21 ans à 18 % chez ceux de 26 à 29 ans. Fait intéressant, parmi la population LGBTQ2, le taux de cybervictimisation était le plus élevé chez les jeunes adultes de 22 à 25 ans (58 %). Il s'agit d'un cas rare de tendance non linéaire de la cybervictimisation selon l'âge, qui est généralement à la baisse entre les âges de 18 et de 29 ans²⁴.

Les jeunes adultes des Premières Nations sont plus souvent victimes de cyberintimidation

Près de la moitié (46 %) des jeunes des Premières Nations avaient été victimes d'une forme quelconque de cyberintimidation au cours de l'année ayant précédé l'enquête, soit près du double de la proportion enregistrée chez les jeunes adultes non autochtones (26 %). En revanche, le risque de cyberintimidation n'était pas plus élevé chez les jeunes Métis ou Inuit²⁵.

Parmi les groupes racisés, le risque de cyberintimidation était semblable à celui de la population non racisée et non autochtone. De même, aucune différence n'a été observée relativement au risque de cyberintimidation selon le statut d'immigrant.

Les jeunes adultes ayant une incapacité sont plus souvent la cible de cybervictimisation

Les jeunes adultes de 18 à 29 ans ayant une incapacité²⁶ étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir fait l'objet de cybervictimisation au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Selon l'ESEPP, la proportion de jeunes adultes ayant indiqué avoir été victimes d'une forme quelconque de cyberintimidation au cours de l'année précédente était de 39 % chez ceux qui avaient une incapacité, comparativement à 17 % chez ceux qui n'en avaient pas (tableau 5)²⁷.

À l'aide des données de l'ESEPP, il est également possible d'examiner les différences entre les hommes et les femmes parmi les jeunes adultes ayant une incapacité. Par exemple, près de la moitié (46 %) des femmes ayant une incapacité avaient fait l'objet de cybervictimisation au cours de l'année précédente, un pourcentage beaucoup plus élevé que celui de 22 % observé chez les femmes qui n'avaient pas d'incapacité. L'écart était moins prononcé chez les hommes : en 2018, 27 % des hommes ayant une incapacité ont été ciblés en ligne, comparativement à 14 % des hommes qui n'en avaient pas.

La sévérité de l'incapacité semble également accroître le risque. D'après les données de l'ESEPP, 56 % des jeunes adultes ayant une incapacité sévère ou très sévère ont déclaré avoir fait l'objet de cybervictimisation au cours de l'année précédente, comparativement à 46 % de ceux ayant une incapacité modérée et à 34 % de ceux ayant une incapacité légère. Chez les jeunes adultes qui n'avaient pas d'incapacité, la proportion correspondante était de 17 %²⁸.

L'utilisation fréquente d'un téléphone intelligent est associée à un risque accru de faire l'objet de cybervictimisation

Bien que le fait d'être constamment connecté à Internet soit chose courante chez les jeunes adultes de 18 à 29 ans, cette connexion constante peut les exposer à un risque accru de cybervictimisation. En effet, au cours d'une journée normale, plus de la moitié (55 %) des jeunes adultes de 18 à 29 ans vérifiaient leur téléphone intelligent au moins toutes les 15 à 30 minutes, et le tiers (30 %) le faisaient au moins une fois par heure. L'utilisation intensive du téléphone cellulaire, définie comme le fait de vérifier son téléphone au moins toutes les 5 minutes, était la fréquence d'utilisation la moins courante avec 15 % des jeunes entrant dans cette catégorie. Cependant, cette fréquence d'utilisation était plus répandue dans les groupes d'âge plus jeunes. En 2018, 17 % des jeunes adultes de 18 à 20 ans vérifiaient leur téléphone au moins toutes les 5 minutes, proportion qui diminuait ensuite pour s'établir à 11 % chez les jeunes adultes de 27 à 29 ans.

Par ailleurs, la majorité des jeunes adultes de 18 à 29 ans, soit les trois quarts environ, ont également déclaré que la dernière chose qu'ils font avant d'aller dormir est de vérifier leur téléphone, et un pourcentage similaire ont indiqué que c'est aussi la première chose qu'ils font à leur réveil. Les proportions étaient très comparables pour l'ensemble de la population cible, peu importe le genre ou l'âge. Parmi les jeunes adultes de 18 à 20 ans, environ 4 sur 5 (82 %) vérifiaient leur téléphone à leur réveil, alors que cette proportion était de 71 % chez

les jeunes adultes de 27 à 29 ans. Cette différence n'était toutefois pas statistiquement significative.

Une tendance qui se dégage de ces données, quoique faible, est que les personnes qui utilisent davantage leur téléphone intelligent s'exposent à un risque accru d'être la cible de victimisation en ligne. Selon les données de l'ECUI, 15 % des jeunes adultes qui utilisaient leur téléphone intelligent au moins toutes les 5 minutes ont déclaré avoir fait l'objet de cybervictimisation au cours de l'année ayant précédé l'enquête, soit le double de la proportion enregistrée chez les jeunes adultes qui vérifiaient leur téléphone moins souvent (7 %) (différence statistiquement significative à $p < 0,10$)²⁹. Il n'y avait pas de différence significative au chapitre du taux de cybervictimisation entre les personnes qui vérifiaient leur téléphone intelligent avant d'aller dormir et celles qui le faisaient au réveil au cours de l'année précédente.

Bien qu'il soit impossible de comparer directement ces données avec les données de l'ECSEJ portant sur les jeunes de 12 à 17 ans présentées précédemment, il est intéressant de noter qu'il y avait un lien significatif entre l'utilisation d'un appareil électronique à l'heure du coucher et le risque d'être la cible de cybervictimisation chez les jeunes de 12 à 17 ans, avec un risque particulièrement plus élevé chez les adolescents de 12 et de 15 ans.

Les jeunes femmes prennent plus souvent des mesures pour se protéger en ligne

La victimisation en ligne peut aussi amener les gens à s'éloigner des médias sociaux et des autres activités en ligne. Par exemple, selon les

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

données de l'ESEPP, environ 22 % des jeunes adultes de 18 à 29 ans ont déclaré avoir bloqué certaines personnes sur Internet au cours de l'année précédente parce que celles-ci les harcelaient, tandis que 13 % ont indiqué avoir limité leur propre accès à Internet pour se protéger contre le harcèlement. De plus, 3 % ont supprimé leur compte en ligne parce qu'ils étaient victimes de harcèlement.

Les jeunes femmes étaient deux fois plus susceptibles que les jeunes hommes de bloquer certaines personnes parce qu'elles les harcelaient (31 % par rapport à 13 %) et de limiter leur propre accès (17 % par rapport à 10 %) (graphique 4). Ces différences entre les genres pourraient s'expliquer par les taux de victimisation généralement plus élevés chez les femmes³⁰.

Il n'est guère surprenant qu'une personne limite ses activités en ligne en réponse à la cybervictimisation. À ce chapitre, les résultats de l'ESG montrent qu'il existe un lien étroit entre la victimisation en ligne et le fait de prendre d'autres précautions pour se protéger, en plus de se déconnecter d'Internet. Par exemple, lorsqu'on leur a demandé s'ils prenaient couramment certaines précautions pour se protéger contre la criminalité, les jeunes adultes de 18 à 29 ans qui avaient été la cible de cybervictimisation au cours de l'année précédente étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer emporter quelque chose avec eux pour se défendre, comme un sifflet, un couteau ou un vaporisateur de poivre de Cayenne, que les jeunes adultes qui n'avaient pas fait l'objet de victimisation en ligne (12 % par rapport à 3 %).

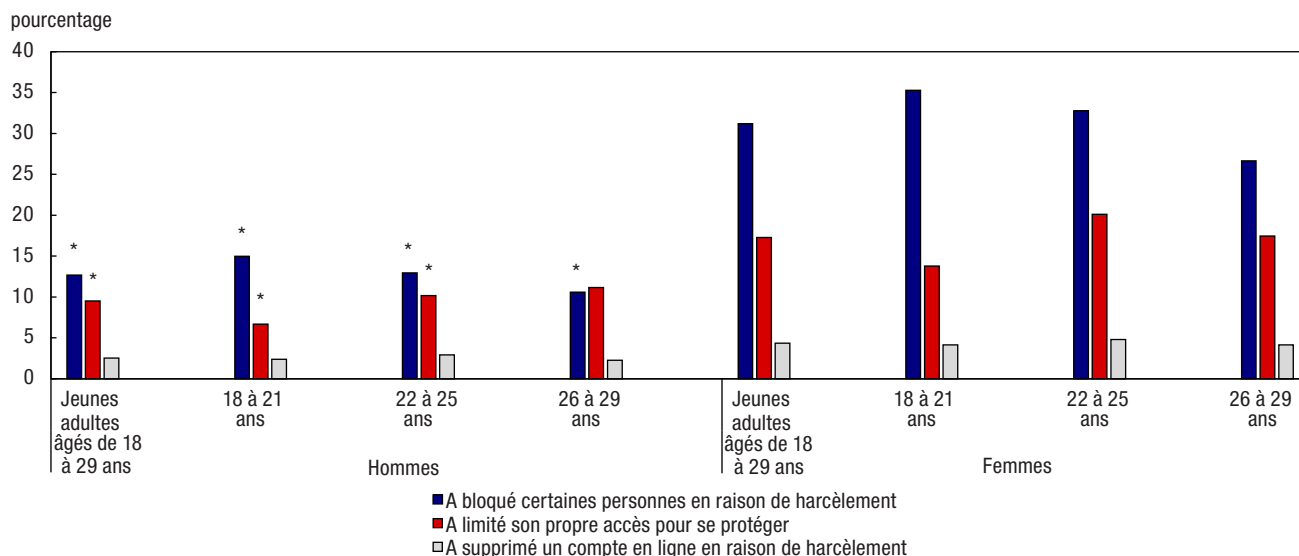
La cybervictimisation est associée à d'autres formes de victimisation chez les jeunes adultes

Il y a souvent un lien étroit entre les différentes formes de victimisation qui se produisent en personne³¹. Il en va de même pour la cybervictimisation. Les jeunes adultes ayant été la cible de cybervictimisation étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de fraude, de harcèlement criminel ou d'agression physique ou sexuelle au cours de l'année ayant précédé l'enquête.

Les données de l'ESG ont à cet effet révélé un lien entre la cybervictimisation et le risque de fraude. Par exemple, 17 % des jeunes adultes qui avaient fait l'objet de cybervictimisation au cours de l'année précédente ont déclaré avoir

Graphique 4

Mesures prises par les jeunes adultes de 18 à 29 ans pour se protéger en ligne, selon le genre et le groupe d'âge, 2018



* différence significative entre les hommes et les femmes pour un groupe d'âge particulier ($p < 0,05$)

Note : En raison de la taille limitée de l'échantillon, les données pour la catégorie des personnes non binaires ne peuvent être diffusées.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, 2018.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

également été victimes de fraude au cours de la même période, une proportion plus de quatre fois plus élevée que celle enregistrée chez les jeunes adultes qui n'avaient pas été la cible de cybervictimisation (4 %) ³².

Il existe une forte corrélation entre la cybervictimisation et d'autres formes de victimisation et de comportements. Par exemple, selon les données de l'ESEPP, les jeunes adultes qui ont été la cible de comportements non désirés en public, ayant fait en sorte qu'ils se sentent menacés ou mal à l'aise, avaient aussi été victimes de harcèlement et d'intimidation en ligne au cours de l'année ayant précédé l'enquête ³³. Plus précisément, environ 45 % des jeunes adultes qui avaient fait l'objet de tels comportements avaient été la cible de cybervictimisation au cours de l'année précédente, comparativement à 11 % de ceux qui n'avaient pas subi de tels comportements (tableau 6).

Le lien entre la victimisation en ligne et les comportements non désirés en public semble être similaire chez les hommes et les femmes. Plus précisément, 41 % des hommes et 46 % des femmes qui avaient fait l'objet de comportements non désirés en public avaient également été la cible de cybervictimisation. Cela se compare à environ 10 % des hommes et des femmes qui n'avaient pas fait l'objet de tels comportements ³⁴. La cybervictimisation peut se répercuter sur les rencontres publiques en personne, puisque les victimes de violence en ligne peuvent être beaucoup plus susceptibles de se sentir menacées ou mal à l'aise en public, surtout lorsqu'elles ne connaissent pas l'identité de la personne qui a commis la violence en ligne. Après tout, la personne qui fait en sorte qu'elles se sentent menacées ou mal à l'aise en public pourrait bien être celle qui les harcèle en ligne.

Selon les résultats de l'ESEPP, les jeunes adultes qui ont été victimes de harcèlement criminel au cours de l'année ayant précédé l'enquête ont également été victimes d'intimidation et de harcèlement en ligne au cours de la même période ³⁵. Par exemple, 67 % des jeunes adultes qui ont déclaré avoir été victimes de harcèlement criminel au cours de l'année précédente ont aussi indiqué avoir été victimes de cybervictimisation au cours de la même période, une proportion trois fois plus élevée que celle observée chez les jeunes adultes qui n'avaient pas été victimes de harcèlement criminel au cours de l'année précédente (22 %). La corrélation était similaire chez les hommes et les femmes : plus de 72 % des femmes et 57 % des hommes qui avaient été victimes de harcèlement criminel ont également déclaré avoir fait l'objet de cybervictimisation. De façon générale, les femmes étaient

Tableau 6
Prévalence de la cybervictimisation chez les jeunes de 18 à 29 ans, selon les expériences de victimisation en personne au cours des 12 mois précédents et le genre, 2018

Genre	S'est senti(e) menacé(e) ou mal à l'aise en public ¹		A été traqué(e) ou harcelé(e) ²		A été victime d'agression sexuelle ou physique ³		
	Oui (réf.)	Non	Oui (réf.)	Non	Aucun incident (réf.)	Un incident	Deux incidents ou plus
Total des jeunes adultes âgés de 18 à 29 ans	45	10*	67	22*	21	54*	64*
Homme	41	10*	57	16*	15	44*	54*
Femme	46	11*	72	29*	27	62*	70*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

1. La question qui a été posée aux répondants est la suivante : Si vous repensez à des moments où vous vous trouviez dans des endroits publics au cours des 12 derniers mois, à combien de reprises vous êtes-vous senti menacé ou mal à l'aise en raison de l'un ou l'autre des comportements suivants d'une autre personne? Quelqu'un vous a fait des attouchements non désirés, comme des étreintes ou des massages d'épaules ou des rapprochements trop serrés de façon sexuelle; Quelqu'un s'est exhibé de façon indécente devant vous ou a exhibé une partie de son corps d'une façon sexuelle devant vous; Quelqu'un vous a fait des commentaires non désirés que vous ne vous comportez pas comme [un homme/une femme/un homme ou une femme] devrait le faire; Quelqu'un vous a fait des commentaires non désirés en raison de votre orientation sexuelle ou de votre orientation sexuelle présumée; Quelqu'un vous a porté des attentions sexuelles non désirées telles que des commentaires inappropriés, des sifflements, interpellations, regards, gestes ou langage corporel suggestifs.

2. La question qui a été posée aux répondants est la suivante : Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été traqué ou harcelé, c'est-à-dire, avez-vous été l'objet d'une attention répétée et non désirée? Exclure les actes ayant pu être commis par un(e) conjoint(e), conjoint(e) de fait ou un(e) partenaire amoureux(euse) d'une relation présente ou passée.

3. Les répondants devaient indiquer si, au cours des 12 derniers mois (en excluant les actes commis par un(e) conjoint(e), conjoint(e) de fait ou un(e) partenaire amoureux(euse) d'une relation présente ou passée), a. ils avaient été agressés par quelqu'un; b. quelqu'un les avait menacés de les frapper ou de les attaquer, ou les avait menacés avec une arme; c. quelqu'un s'était livré à des attouchements sexuels non désirés sur eux; d. quelqu'un les avait forcés ou avait essayé de les forcer à se livrer à une activité sexuelle non désirée, en les menaçant, en les maintenant en place ou en les brutalisant; e. quelqu'un les avait obligés à se livrer à une activité sexuelle à laquelle ils ne pouvaient pas consentir; c'est-à-dire qu'ils étaient sous l'effet d'une drogue, de l'alcool ou ont été manipulés ou forcés d'une autre façon que physiquement. Les mêmes répondants devaient ensuite indiquer si ces choses s'étaient produites au cours d'un seul incident ou de plusieurs incidents.

Note : En raison de la taille limitée de l'échantillon, les données pour la catégorie des personnes non binaires ne peuvent être diffusées.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, 2018.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

plus susceptibles d'être victimes de harcèlement criminel : 32 % des femmes ont déclaré en avoir été victimes, une proportion bien supérieure à celle de 17 % observée chez les hommes³⁶.

Il existe également un lien entre la victimisation en ligne et les agressions physiques ou sexuelles³⁷. Dans l'ensemble, parmi les personnes ayant été victimes d'agression physique ou sexuelle, la proportion de celles qui avaient aussi fait l'objet de victimisation en ligne était très élevée. En 2018, 54 % des personnes qui avaient été victimes d'agression physique ou sexuelle ont également déclaré avoir fait l'objet de cybervictimisation, et ce pourcentage augmentait pour atteindre 64 % parmi celles qui avaient été victimes d'agression physique ou sexuelle à deux reprises ou plus. Cette forte corrélation est présente autant chez les jeunes

hommes que chez les jeunes femmes, le taux de cybervictimisation étant toutefois plus élevé chez les femmes, peu importe le nombre d'expériences d'agression physique ou sexuelle subies.

La victimisation en ligne est le plus souvent perpétrée par des hommes et par une personne connue de la victime

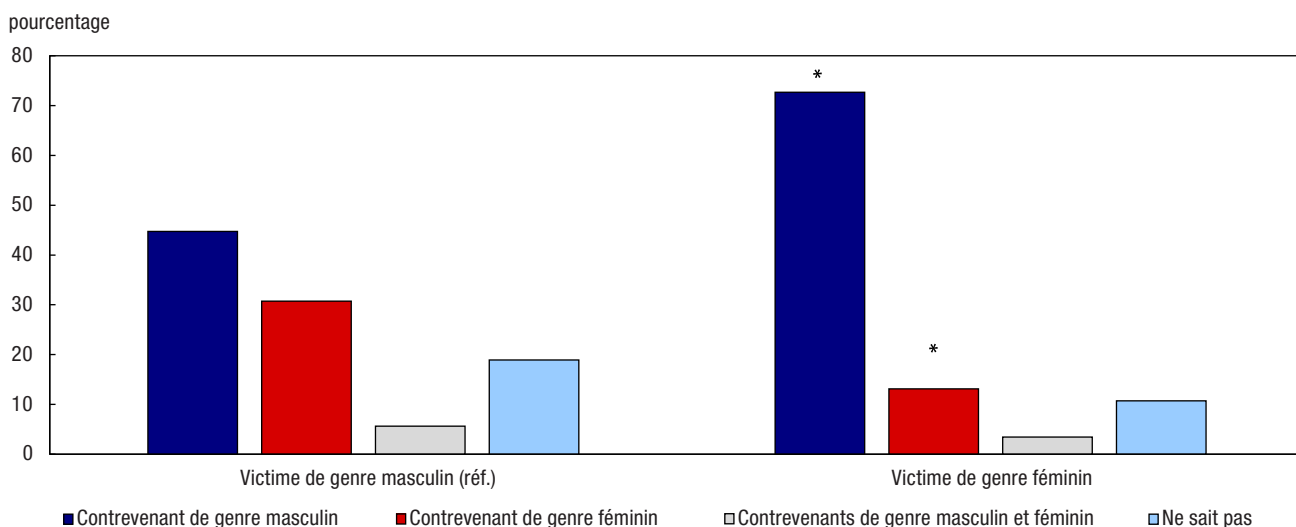
Un aspect important de la recherche sur la cybervictimisation pour lequel on constate souvent des lacunes au chapitre des données est le genre de la personne qui commet l'acte et son lien avec la victime. Les données de l'ESEPP permettent de comprendre les caractéristiques de la personne à l'origine du comportement dans les incidents de cybervictimisation (graphique 5). Environ les deux tiers (64 %) des jeunes adultes qui avaient fait l'objet de cybervictimisation ont

déclaré que le comportement avait été commis par un ou plusieurs hommes, tandis que 19 % ont indiqué qu'il s'agissait d'une ou de plusieurs femmes, 4 % ont dit que c'était les deux, et 13 % ne connaissaient pas le genre de la personne à l'origine du comportement.

Cette tendance variait peu selon le genre de la victime, mais lorsque la victime était une femme, l'acte était beaucoup plus susceptible d'être perpétré par un ou des hommes. En effet, 73 % des femmes qui avaient fait l'objet de cybervictimisation ont déclaré que l'acte avait été commis par un ou plusieurs hommes, tandis que 13 % ont indiqué qu'il s'agissait d'une ou de plusieurs femmes. En revanche, chez les hommes qui avaient été la cible de cybervictimisation, les proportions correspondantes étaient de 45 % et de 31 %, respectivement. Parallèlement,

Graphique 5

Genre de la personne à l'origine du comportement dans les incidents de comportements inappropriés en ligne envers les jeunes adultes de 18 à 29 ans, selon le genre de la victime, 2018



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

Note : En raison de la taille limitée de l'échantillon, les données pour la catégorie des personnes non binaires ne peuvent être diffusées.

Source : Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, 2018.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

19 % des hommes et 11 % des femmes ayant subi cette forme de victimisation ne connaissaient pas le genre de la personne à l'origine du comportement³⁸.

L'ESEPP permet également de recueillir des renseignements sur le lien entre la personne à l'origine du comportement et la victime, et ce pour l'incident de comportement inapproprié en ligne le plus grave (qu'il ait été commis par une ou plusieurs personnes). Le plus souvent (55 %), la personne à l'origine du comportement était une personne connue de la victime, telle qu'un ami ou une amie, un voisin ou une voisine, une connaissance, un enseignant ou une enseignante, un professeur ou une professeure, un ou une gestionnaire, un ou une collègue de travail, un ou une camarade de classe, un ou une membre de sa famille, ou encore un conjoint ou une conjointe, y compris un conjoint marié ou une conjointe mariée, un conjoint de fait ou une conjointe de fait ou un ou une partenaire intime, dans une relation actuelle ou passée. Parallèlement, dans 45 % des cas, il s'agissait d'une personne inconnue de la victime, y compris un étranger ou une étrangère ou une personne que la victime connaissait de vue seulement. Ainsi, les résultats de l'enquête montrent que la personne à l'origine du comportement était connue de la victime dans plus de 50 % des cas, peu importe le genre de la victime. En effet, selon les données de l'ESEPP, parmi les personnes qui ont fait l'objet de cybervictimisation, 53 % des hommes et 56 % des femmes connaissaient la personne à l'origine du comportement.

Conclusion

L'utilisation d'Internet et de téléphones intelligents est très répandue chez les jeunes et les jeunes adultes au Canada, et ce particulièrement depuis la pandémie. Internet crée un lien avec le monde extérieur en permettant aux utilisateurs de communiquer les uns avec les autres, d'élargir leurs connaissances et de se divertir. Cette importance et cette omniprésence d'Internet compliquent particulièrement les choses lorsqu'il y a des risques de victimisation en ligne. L'un des objectifs de la présente étude était de mettre en évidence l'état actuel de la cybervictimisation chez les jeunes et les jeunes adultes canadiens de 12 à 29 ans. Quatre enquêtes distinctes ont été utilisées pour brosser un tableau des personnes qui sont les plus touchées par la cybervictimisation, de la façon dont les comportements en ligne et hors ligne peuvent contribuer au risque de cybervictimisation, et des liens de la cybervictimisation avec d'autres formes de victimisation.

L'analyse des données a permis de dégager cinq messages clés relatifs à la cybervictimisation chez les jeunes et les jeunes adultes :

1) Les jeunes et les jeunes adultes ne subissent pas tous la cybervictimisation de la même manière. Les jeunes les plus vulnérables aux préjudices en ligne sont ceux âgés de 15 à 17 ans attirés par des personnes qui ont le même genre que le leur ou, de façon plus générale, les jeunes adultes LGBTQ2 de 18 à 29 ans, les jeunes et les jeunes adultes ayant une incapacité, les jeunes Autochtones, de même

que les jeunes femmes adultes lorsqu'il s'agit de cybervictimisation de nature sexuelle.

2) La cybervictimisation augmente pendant l'adolescence et reste élevée chez les jeunes adultes au début de la vingtaine. Le risque diminue ensuite quelque peu à mesure que les jeunes adultes approchent l'âge de 30 ans. Cette tendance selon l'âge a été constatée à l'aide de deux enquêtes dont les données permettaient une estimation de la prévalence de la cybervictimisation par tranches d'âge plus petites (l'ECSEJ et l'ESEPP). La tendance a été observée pour l'ensemble de la population, mais les estimations n'étaient pas entièrement comparables pour chacune des tranches d'âge entre les âges de 12 à 29 ans.

3) Une grande utilisation d'Internet, ainsi que l'utilisation d'appareils au coucher et au réveil sont associées à un risque accru de faire l'objet de cybervictimisation. Chez les adolescents en particulier (c.-à-d. les jeunes de 12 à 17 ans), l'interdiction d'utiliser des appareils à l'heure des repas, le fait que leurs parents soient souvent au courant de leurs activités en ligne, de même que la facilité à se faire des amis sont autant de facteurs qui peuvent les protéger contre la cybervictimisation.

4) Des mesures visant à se sentir plus en sécurité ont été observées chez les jeunes et les jeunes adultes ayant été cybervictimisés. Ces mesures visaient à bloquer certaines personnes ou à restreindre leur propre accès en ligne, ou à emporter quelque chose avec eux pour se défendre en personne.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

5) Être la cible d'autres formes de victimisation était plus courant chez ceux ayant subi de la cybervictimisation. Les autres formes de victimisation subies comprenaient la fraude, le harcèlement criminel, l'agression physique ou sexuelle ainsi que d'autres formes de comportements non désirés en public.

Il y a de nombreux avantages liés à l'utilisation d'Internet chez les jeunes et les jeunes adultes.

Cependant, comme l'a montré cette étude, il existe aussi certains risques associés à l'anonymat et à l'exposition à de nombreux facteurs inconnus en ligne. Connaître les facteurs sociodémographiques et les habitudes d'utilisation d'Internet associés à la cybervictimisation peut aider à adapter les interventions afin de mieux prévenir la cybervictimisation et de mieux réagir vis-à-vis de celle-ci. De futurs travaux d'analyse devraient

ainsi être poursuivis afin de mieux comprendre la victimisation en ligne à laquelle sont confrontés les jeunes et les jeunes adultes.

*Darcy Hango est chercheur principal pour la publication *Regards sur la société canadienne* à Statistique Canada.*

Sources de données, méthodes et définitions

Le présent article est fondé sur les données de quatre enquêtes : 1) l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes (ECSEJ), 2019; 2) l'Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet (ECUI), 2018-2019; 3) l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation (cycle 34), 2019-2020, 4) l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), 2018.

Deux grands groupes d'âge distincts sont analysés : les personnes de 12 à 17 ans, à l'aide des données de l'ECSEJ, et les personnes de 18 à 29 ans, à l'aide des données de l'ECUI, de l'ESG et de l'ESEPP.

Des lacunes subsistent relativement aux données portant sur la cybervictimisation. Par exemple, il est nécessaire de disposer de plus d'informations sur les auteurs de la cybervictimisation. Des questions de suivi pourraient être ajoutées aux enquêtes existantes, qu'il s'agisse de l'ECSEJ ou des enquêtes sur la victimisation. De plus, il serait utile d'obtenir des renseignements sur des types précis de plateformes de médias sociaux, comme les sites de réseautage social, les plateformes axées sur le partage de photos et les forums de discussion, afin de cerner les applications qui sont associées à des taux élevés de cyberintimidation.

Étant donné que l'utilisation d'Internet et les préjudices potentiels de cette utilisation ne se limitent pas aux personnes de 12 ans et plus, il serait essentiel de comprendre la prévalence et la nature de la cybervictimisation chez les Canadiens les plus jeunes, ceux de moins de 12 ans, en tenant compte de la nécessité d'adapter les enquêtes et de considérations d'ordre éthique.

Enfin, bien que la présente étude ait permis de constater que certains sous-groupes de la population soient plus susceptibles de subir de la cybervictimisation que d'autres, elle a aussi révélé que l'échantillon insuffisant pour certains groupes, comme les jeunes et les jeunes adultes autochtones, ainsi que les jeunes et les jeunes adultes de la diversité sexuelle et non binaires, limite la capacité de comprendre les dimensions du problème pour ces populations. Par conséquent, il est nécessaire d'envisager un suréchantillonnage de certains groupes afin de produire des estimations significatives de la cybervictimisation.

De cette analyse ressort un enjeu important, qui vient recouper bon nombre des préoccupations susmentionnées et touche particulièrement les collectivités des régions rurales et du Nord, à savoir la « fracture numérique ». Des statistiques récentes ont révélé qu'en 2017, alors que 99 % de la population canadienne dans son ensemble avait accès à des réseaux d'évolution à long terme (LTE), cela n'était le cas que d'environ 63 % des collectivités du Nord³⁹. Cette disparité au chapitre de la connectivité peut avoir des répercussions négatives, en particulier pour la population autochtone, non seulement en ce qui concerne la sous-représentation des jeunes Autochtones dans les données canadiennes sur la cyberintimidation, mais aussi les initiatives de littératie numérique dans les collectivités du Nord ou dans celles des Premières Nations et des Inuits.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

Contenu sur la cyberintimidation provenant de quatre enquêtes de Statistique Canada

1. Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, menée auprès des jeunes de 12 à 17 ans, 2019 (période de collecte de données : de février à août 2019)

Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence as-tu vécu les situations suivantes?

- Quelqu'un a affiché de l'information blessante à ton sujet sur Internet
- Quelqu'un t'a menacé ou insulté par courriel, par messagerie instantanée, par message texte ou dans un jeu en ligne
- Quelqu'un t'a par exprès exclu d'une communauté en ligne

2. Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet, personnes de 15 ans et plus, 2018-2019 (période de collecte de données : de novembre 2018 à mars 2019).

Univers : personnes ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois.

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous ressenti que vous étiez victime de l'un des incidents suivants sur Internet?

Avez-vous subi :

- De l'intimidation, du harcèlement, de la discrimination
- Utilisation abusive de photos, de vidéos ou d'autre contenu personnel
- Autre incident

3. Enquête sociale générale sur la victimisation (cycle 34), personnes de 15 ans et plus, 2019-2020 (période de collecte des données : d'avril 2019 à mars 2020)

Univers : personnes ayant utilisé Internet au cours des 12 derniers mois.

Au cours des 5 dernières années, avez-vous vécu les types suivants de cyberharcèlement ou de cyberintimidation?

On peut connaître les expériences vécues au cours de l'année précédente en consultant les données liées à la question suivante : Vous avez indiqué que vous avez vécu au moins un type de cyberharcèlement ou de cyberintimidation au cours des 5 dernières années. **Est-ce que cela est arrivé au cours des 12 derniers mois?**

- Vous avez reçu des courriels ou des messages instantanés au contenu menaçant ou agressif dont vous étiez le seul destinataire
- Vous avez été la cible de commentaires au contenu menaçant ou agressif envoyés dans des courriels de groupe, par messages instantanés ou au moyen de messages affichés sur des sites Internet
- Quelqu'un a envoyé ou affiché des photos qui vous ont embarrassé ou qui vous ont fait sentir menacé(e)
- Quelqu'un a utilisé votre identité afin d'envoyer ou d'afficher des renseignements gênants ou menaçants
- Tout autre type

4. Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, personnes de 15 ans et plus, 2018 (période de collecte de données : d'avril à décembre 2018)

Univers : personnes ayant utilisé Internet au cours des 12 derniers mois.

Veillez indiquer à quelle fréquence au cours des 12 derniers mois vous avez vécu chacun des comportements suivants lorsque vous étiez en ligne.

- Vous avez reçu des courriels, des messages sur les médias sociaux ou des messages textes menaçants ou agressifs, dont vous étiez l'unique destinataire
- Vous avez été la cible de commentaires menaçants ou agressifs qui ont été répandus au moyen de courriels de groupe, de messages textes de groupe, ou de publications dans les médias sociaux
- Quelqu'un a publié ou distribué, ou menacé de publier ou de distribuer, des vidéos ou des images intimes ou sexuellement explicites de vous, sans votre consentement
- Quelqu'un vous a pressé d'envoyer, de partager ou de publier des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites
- Quelqu'un vous a envoyé des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites, alors que vous ne vouliez pas les recevoir

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

Notes

1. [Typologie de l'utilisation d'Internet par les Canadiens : activités en ligne et compétences numériques \(statcan.gc.ca\)](#)
2. Voir Bilodeau, Kehler et Minnema (2021).
3. [Évaluations que font les Canadiens des médias sociaux dans leur vie \(statcan.gc.ca\)](#)
4. D'autres préoccupations importantes sont associées à l'utilisation accrue d'Internet ou d'un téléphone intelligent, telles que le manque de sommeil et l'anxiété, mais ne font pas l'objet de la présente étude. Pour en savoir plus, voir le récent article de Schimmele et coll. (2021).
5. Comme la prévalence et les répercussions de la cybervictimisation font déjà l'objet de nombreuses études au Canada et à l'étranger, ces thèmes ne sont pas abordés de façon approfondie dans le présent document. Les lecteurs sont invités à consulter les études de Zych et coll. (2019) et de Field (2018), ainsi que les travaux de Kim et coll. (2017), de Hango (2016), et de Holfeld et Leadbeater (2015) pour des exemples de recherches récentes fondées sur des données canadiennes.
6. Voir Field (2018).
7. Toutes les différences sont significatives à $p < 0,05$, sauf indication contraire.
8. Les questions sur l'attraction sexuelle n'ont été posées qu'aux jeunes de 15 à 17 ans.
9. La population autochtone visée par la présente analyse est constituée d'Autochtones de toutes les provinces et de tous les territoires. Les échantillons de l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes et de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés ont été sélectionnés parmi la population de l'ensemble du Canada. La population échantillonnée exclut les jeunes et les jeunes adultes qui vivent dans des réserves des Premières Nations ou dans d'autres établissements autochtones.
10. Voir Perreault (2022) pour une étude récente portant sur les tendances de la victimisation au sein de la population autochtone au Canada.
11. La taille de l'échantillon des jeunes Inuits était trop petite pour déceler des différences significatives entre les groupes.
12. Wavrock, Schellenberg et Schimmele (2021).
13. L'analyse selon l'âge n'est pas présentée, mais elle peut être fournie sur demande.
14. La taille de l'échantillon n'était pas suffisante pour effectuer des analyses distinctes pour les personnes non binaires dans cette section.
15. Voir HabiloMédias (2022).
16. Voir, à titre d'exemple, les travaux de Bollmer et coll. (2005) et de Kendrick et coll. (2012).
17. En raison de la taille limitée de l'échantillon, l'analyse ne tient pas compte des jeunes non binaires.
18. En raison de la taille limitée de l'échantillon, l'analyse ne tient pas compte des jeunes non binaires.
19. En raison de la taille limitée de l'échantillon, l'analyse ne tient pas compte des jeunes adultes non binaires.
20. Chez les jeunes de 12 à 17 ans, il n'y avait aucune différence entre les garçons et les filles en ce qui concerne la cybervictimisation, car aucune des questions ne demandait explicitement si l'intimidation était de nature sexuelle. Selon une analyse supplémentaire des données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés pour les jeunes de 15 à 17 ans (fournie sur demande), les adolescentes étaient beaucoup plus susceptibles que les adolescents de subir les trois formes de cybervictimisation qui étaient explicitement de nature sexuelle. Il n'y avait aucune différence entre les genres en ce qui concerne les deux questions qui portaient strictement sur la nature agressive de la cybervictimisation.
21. Selon la variable « LGBTQ2 » dérivée de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, qui est fondée sur les réponses aux questions sur le sexe à la naissance, le genre et l'orientation sexuelle.
22. Cette constatation cadre avec d'autres études sur les expériences de victimisation avec violence de la population LGBTQ. Voir Jaffray (2020), et Cotter et Savage (2019).
23. Selon les données de l'Enquête sociale générale, les jeunes adultes LGBTQ2 étaient également beaucoup plus susceptibles de faire l'objet de cybervictimisation sous la forme de l'envoi ou de l'affichage de photos qui les ont embarrassés ou qui ont fait en sorte qu'ils se sont sentis menacés (4,4 % par rapport à 1 %).
24. Ces estimations ne sont pas présentées dans un tableau, mais elles peuvent être fournies sur demande.
25. La taille de l'échantillon des jeunes adultes Inuits était trop petite pour déceler des différences significatives entre les groupes.
26. Une personne est définie comme ayant une incapacité si elle a un ou plusieurs des types d'incapacité suivants : incapacité liée à la vue, à l'ouïe, à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité, à la douleur, à l'apprentissage, au développement, à la mémoire ou à la santé mentale.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

27. Les jeunes adultes ayant une incapacité ont été proportionnellement plus nombreux que leurs homologues n'ayant pas d'incapacité à déclarer avoir été la cible de commentaires agressifs par courriel dans le cadre de l'Enquête sociale générale (4,3 % par rapport à 1,1 %) et de l'une ou l'autre des trois formes de cybervictimisation mesurées dans le cadre de l'Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet (18,1 % par rapport à 7 %).
28. Ces résultats ne sont pas présentés dans un tableau, mais ils peuvent être fournis sur demande. Des classes de sévérité ont été établies en fonction du score global de sévérité. Le score de sévérité augmente en fonction du nombre de types d'incapacité, du niveau de difficulté associé à chaque incapacité et de la fréquence à laquelle l'incapacité limite les activités de la personne. Le nom attribué à chaque classe vise simplement à faciliter l'utilisation du score de sévérité. Il ne s'agit pas d'une étiquette ou d'un jugement concernant le niveau d'incapacité de la personne. Les classes devraient être interprétées comme suit : les personnes de la classe 1 ont une incapacité moins sévère que les personnes de la classe 2; ces dernières ont une incapacité moins sévère que les personnes de la classe 3; et ainsi de suite. Pour de plus amples renseignements sur les scores et les classes de sévérité, voir la publication intitulée Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : Guide des concepts et méthodes.
29. Ces proportions ne sont pas statistiquement différentes les unes des autres en raison de la grande variabilité d'échantillonnage.
30. Les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés ont révélé que 32 % des jeunes femmes ont déclaré avoir fait l'objet de cybervictimisation au cours de l'année ayant précédé l'enquête, comparativement à 17 % des jeunes hommes.
31. Pour des études qui examinent les liens entre différentes formes de victimisation, voir, par exemple, Finkelhor et coll. (2011), Turner et coll. (2016), et Waasdorp et Bradshaw, 2015.
32. Par fraude, on entend le fait qu'une personne a utilisé les renseignements personnels ou les renseignements liés aux comptes d'une autre personne pour lui prendre de l'argent ou acheter des biens et des services, ou pour créer un compte, accéder à un compte existant ou obtenir des prestations, des services ou des documents; ou encore le fait qu'une personne a pris de l'argent ou des biens à une personne en la trompant ou en lui mentant en personne, par téléphone ou en ligne.
33. La question qui a été posée aux répondants est la suivante : « Si vous repensez à des moments où vous vous trouviez dans des endroits publics au cours des 12 derniers mois, à combien de reprises vous êtes-vous senti menacé ou mal à l'aise en raison de l'un ou l'autre des comportements suivants d'une autre personne? a. Quelqu'un vous a fait des attouchements non désirés, comme des étreintes ou des massages d'épaules ou des rapprochements trop serrés de façon sexuelle; b. Quelqu'un s'est exhibé de façon indécente devant vous ou a exhibé une partie de son corps d'une façon sexuelle devant vous; c. Quelqu'un vous a fait des commentaires non désirés que vous ne vous comportez pas comme [un homme/une femme/un homme ou une femme] devrait le faire; d. Quelqu'un vous a fait des commentaires non désirés en raison de votre orientation sexuelle ou de votre orientation sexuelle présumée, ou e. Quelqu'un vous a porté des attentions sexuelles non désirées telles que des commentaires inappropriés, des sifflements, interpellations, regards, gestes ou langage corporel suggestifs ».
34. En raison de la taille limitée de l'échantillon, l'analyse ne tient pas compte des jeunes adultes non binaires.
35. La question qui a été posée aux répondants est la suivante : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été traqué ou harcelé, c'est-à-dire, avez-vous été l'objet d'une attention répétée et non désirée? Exclure les actes ayant pu être commis par un(e) conjoint(e), conjoint(e) de fait ou un(e) partenaire amoureux(euse) d'une relation présente ou passée ».
36. Ces résultats ne sont pas présentés dans un tableau, mais ils peuvent être fournis sur demande.
37. Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, les répondants devaient indiquer si, au cours des 12 derniers mois (en excluant les actes commis par un(e) conjoint(e), conjoint(e) de fait ou un(e) partenaire amoureux(euse) d'une relation présente ou passée), a. ils avaient été agressés par quelqu'un; b. quelqu'un les avait menacés de les frapper ou de les attaquer, ou les avait menacés avec une arme; c. quelqu'un s'était livré à des attouchements sexuels non désirés sur eux; d. quelqu'un les avait forcés ou avait essayé de les forcer à se livrer à une activité sexuelle non désirée, en les menaçant, en les maintenant en place ou en les brutalisant; e. quelqu'un les avait obligés à se livrer à une activité sexuelle à laquelle ils ne pouvaient pas consentir; c'est-à-dire qu'ils étaient sous l'effet d'une drogue, de l'alcool ou ont été manipulés ou forcés d'une autre façon que physiquement. Ils devaient ensuite indiquer si ces choses s'étaient produites au cours d'un seul incident ou de plusieurs incidents.
38. En raison de la taille limitée de l'échantillon, l'analyse ne tient pas compte des jeunes adultes non binaires.
39. Voir le Rapport de surveillance des communications du CRTC, 2019. <https://crtc.gc.ca/pubs/cmr2019-fr.pdf>.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

Documents consultés

- AUXIER, Brooke, Monica ANDERSON, Andrew PERRIN et Erica TURNER. 2020. « [Parenting Children in the Age of Screens](#) », PEW Research Center.
- BILODEAU, Howard, Abby KEHLER et Nicole MINNEMA. 2021. « [L'utilisation d'Internet à l'ère de la COVID-19 : la pandémie a incité les Canadiens à passer davantage de temps en ligne](#) », STATCAN et la COVID-19, produit no 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- BOLLMER, Julie M., Richard MILICH, Monica J. HARRIS et Melissa A. MARAS. 2005. « [A friend in need: The role of friendship quality as a protective factor in peer victimization and bullying](#) », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 20, no 6, p. 701-712.
- CHARMARAMAN, Linda, Alicia D. LYNCH, Amanda M. RICHER et Jennifer M. GROSSMAN. 2022. « [Associations of early social media initiation on digital behaviors and the moderating role of limiting use](#) », *Computers in Human Behavior*, vol. 127.
- CLARK, Sarah J., Sara L. SCHULTZ, Acham GEBREMARIAM, Dianne C. SINGER et Gary L. FREED. 2021. « [Sharing too soon? Children and social media apps](#) », *C.S. Mott Children's Hospital, University of Michigan*, vol. 39, no 4.
- COTTER, Adam et Laura SAVAGE. 2019. « [La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés](#) », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- CRAIG, Wendy, Meyran BONIEL-NESSIM, Nathan KING, Sophie WALSH, Maartje BOER, Peter DONNELLY, Yossi HAREL-FISCH, Marta MALINOWSKA-CIESLIK, Margarida GASPAR DE MATOS, Alina COSMA, Regina VAN DEN EIJNDEN, Alessio VIENO, Frank ELGAR, Michal MOLCHO, Ylva BJERELD et William PICKETT. 2020. « [Social media use and cyber-bullying: A cross national analysis of young people in 42 countries](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 66, no 6.
- DONELLE, Lorie, Danica FACCA, Shauna BURKE, Bradley HIEBERT, Emma BENDER et Stephen LING. 2021. « [Exploring Canadian Children's Social Media Use, Digital Literacy, and Quality of Life: Pilot Cross-sectional Survey Study](#) », *JMIR Formative Research*, vol. 5, no 5.
- FIELD, Tiffany. 2018. « [Cyberbullying: A narrative review](#) », *Journal of Addiction Therapy and Research*.
- FINKELHOR, David, Heather TURNER, Sherry HAMBY et Richard ORMROD. 2011. « [Poly-victimization: Children's exposure of multiple types of violence, crime, and abuse](#) », *OJJDP Juvenile Justice Bulletin*.
- HANGO, Darcy. 2016. « [La cyberintimidation et le cyberharcèlement chez les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans au Canada](#) », *Regards sur la société canadienne*, produit no 75-006-x au catalogue de Statistique Canada.
- HOLFELD, Brett et Bonnie J. LEADBEATER. 2015. « [The nature and frequency of cyber bullying behaviors and victimization experiences in young Canadian children](#) », *Canadian Journal of School Psychology*, vol. 30, no 2.
- IBRAHIM, Dyna. 2022. « [L'exploitation sexuelle des enfants et la violence sexuelle à l'égard des enfants en ligne au Canada : un profil statistique des affaires déclarées par la police et des accusations portées devant les tribunaux, 2014 à 2020](#) », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JAFFRAY, Brianna. 2020. « [Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018](#) », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- KENDRICK, Kristin, Göran JUTENGREN et Håkan STATTIN. 2012. « [The protective role of supportive friends against bullying perpetration and victimization](#) », *Journal of Adolescence*, vol. 35, no 4, p. 1069-1080.
- KIM, Soyeon, Michael H. BOYLE et Katholiki GEORGIADIS. 2017. « [Cyberbullying victimization and its association with health across the life course: A Canadian study](#) », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 108, no 5-6.
- MCAFFEE. 2022. « [Cyberbullying in Plain Sight: A McAfee Connected Family Report](#) », McAfee.
- MEDIASMARTS. 2022. « [Young Canadians in a Wireless World, Phase IV: Life Online](#) », MediaSmarts.
- MINNEMA, Nicole, Karine GARNEAU, et Monique DOUCET. 2021. « [Les Canadiens en ligne en 2020](#) », produit no 11-627-M au catalogue de Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel. 2022. « [La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada](#) », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation

- PROKOPENKO, Elena, et Darcy HANGO. 2022. « [Victimisation par intimidation chez les jeunes de la diversité sexuelle et de genre au Canada](#) » Regards sur la société canadienne, produit no 75-006-x au catalogue de Statistique Canada.
- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2020a. « [Tendances associées aux inégalités en matière de santé chez les adolescents canadiens, de 2002 à 2018](#) », Agence de la santé publique du Canada.
- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2020b. « [Utilisation des médias sociaux, liens et relations chez les adolescents canadiens](#) », Agence de la santé publique du Canada.
- SCHIMMELE, Christoph, Jonathan FONBERG, et Grant SCHELLENBERG. 2021. « [Évaluations que font les Canadiens des médias sociaux dans leur vie](#) », Rapports économiques et sociaux, produit no 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- TURNER, Heather A., Anne SHATTUCK, David FINKELHOR, et Sherry HAMBLY. 2016. « [Polyvictimization and youth violence exposure across contexts](#) », Journal of Adolescent Health, vol. 58, no 2, p. 208-214.
- WAVROCK, David, Grant SCHELLENBERG et Christoph SCHIMMELE. 2021. « [Typologie de l'utilisation d'Internet par les Canadiens : activités en ligne et compétences numériques](#) », Direction des études analytiques : documents de recherche, produit no 11F0019M au catalogue de Statistique Canada.
- ZYCH, Izabela, David P. FARRINGTON, Maria M. TTOFI et Hannah GAFFNEY. 2019. « [La recherche sur la cyberintimidation au Canada : examen systématique](#) », Public Safety Canada.